

Workshop PolIR
18 décembre 2020

Université
des Antilles
Pôle Martinique

CEMOTEV UVSQ
Centre d'études sur la mondialisation,
les conflits, les territoires et les vulnérabilités
UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

Programme PolIR Aspects institutionnels – Pistes de réflexion

La gestion institutionnelle de la crise sanitaire outremer : entre assimilation et différenciation

Carine DAVID
Professeur Droit Public

Le partage de compétences, élément essentiel de la stratégie de lutte contre le COVID

- ∞ Une ligne de démarcation fixée par le Conseil constitutionnel
 - δ Décision n° 2020-869 QPC du 4 décembre 2020, M. Pierre-Chanel T. et autres [Applicabilité en Nouvelle-Calédonie du dispositif national relatif à l'état d'urgence sanitaire]
⇒ Compétence Ordre public v. Santé publique

- ∞ La compétence « universelle » de l'Etat en matière d'ordre public v. les collectivités détentrices ou non de la compétence en matière de santé publique
=> Nouvelle-Calédonie et Polynésie française / les autres collectivités



Le partage de compétences, élément essentiel de la stratégie de lutte contre le COVID

∞ Élément essentiel mais non déterminant

δ Des stratégies calédoniennes et polynésiennes aux antipodes, sans mauvais jeux de mots...



Nouvelle-Calédonie

1

Polynésie française

0

La gestion autonomisée de la crise : quel bilan ?

Bilan humain

	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie
Nb de cas en 24h	144	0
Cas cumulés depuis mars 2020	16118	37
Hospitalisations en cours	54	0
Dont réanimation	19	0
Décès	101	0

Bilan économique ?

Bilan environnemental ?

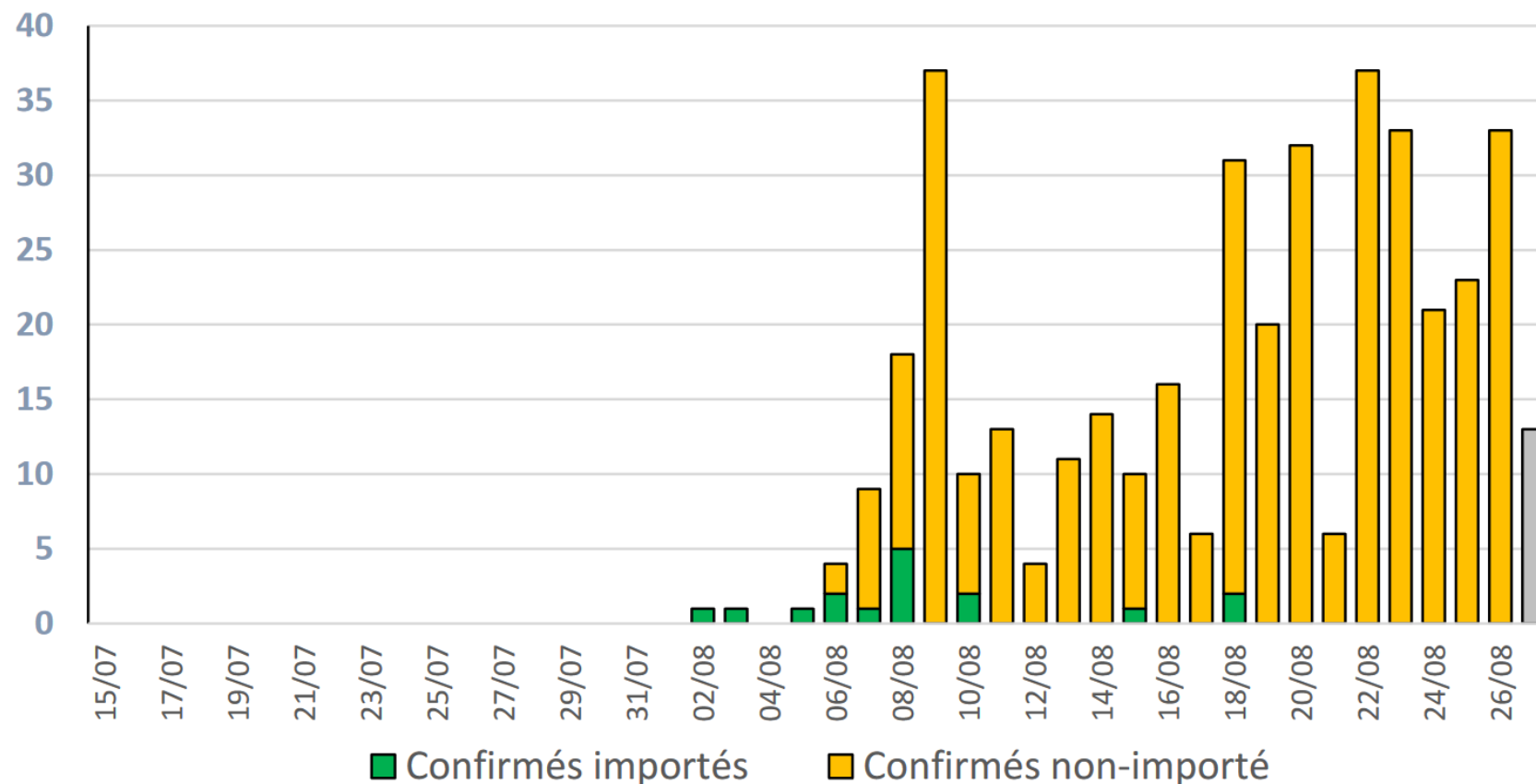
Bilan bonheur : + + +



Une fin de quatorzaine fatale en Polynésie

Les principaux clusters se sont développés à partir de cas importés entre le 5 et le 8 août.

Figure 2. Nombre de cas de Covid confirmés, par jour, par origine, Polynésie française depuis le 15 juillet 2020



Source : Gouvernement de la PF

Une politique très stricte en Nouvelle-Calédonie

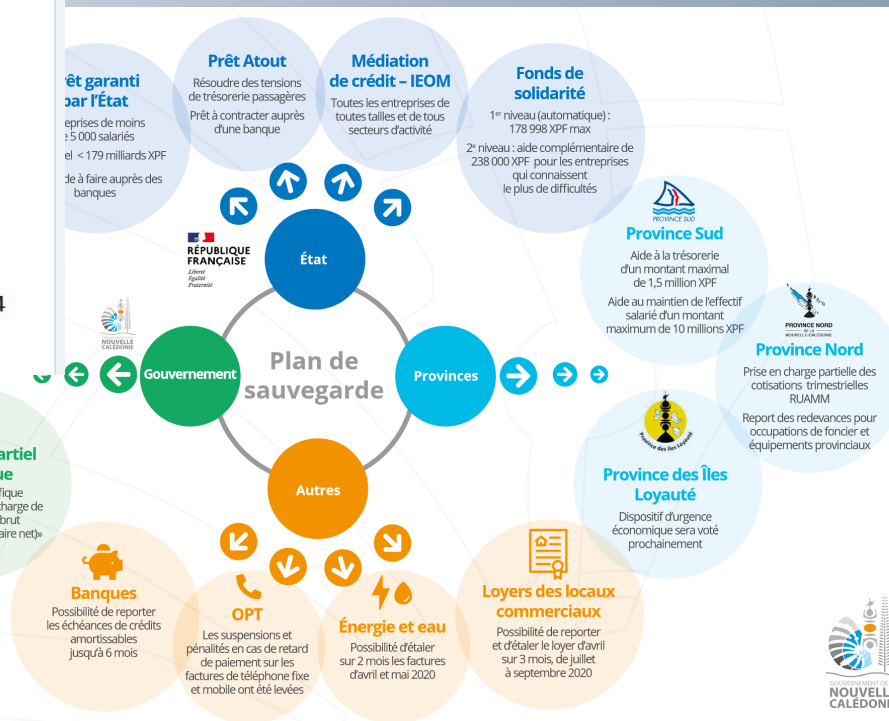


GOVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Recensement des personnes souhaitant venir en Nouvelle-Calédonie

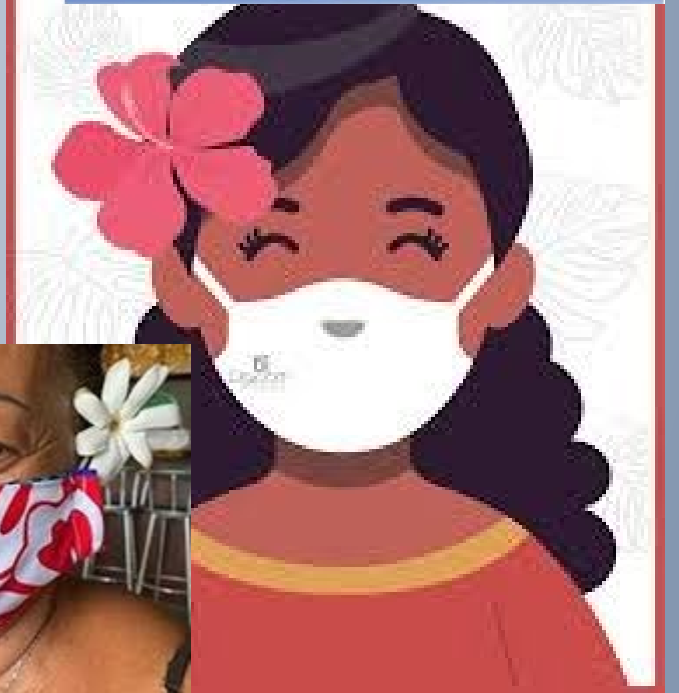
Pour être autorisés à venir en Nouvelle-Calédonie, particuliers et professionnels doivent soumettre une demande auprès du gouvernement. Elle permet d'accéder à une place en quatorzaine obligatoire à l'arrivée. Il peut s'agir :

- pour les particuliers, d'une quatorzaine gratuite dans l'un des hôtels réquisitionnés par le gouvernement, soumise à un délai d'attente variable ;
- pour les professionnels ou les particuliers qui le souhaitent, d'une quatorzaine payante proposée par un hôtel privé, avec un délai d'attente réduit (tarifs : 519 400 francs TTC/chambre pour une personne + 233 000 francs pour la 2e et la 3e personne, à partir de 4 ans).





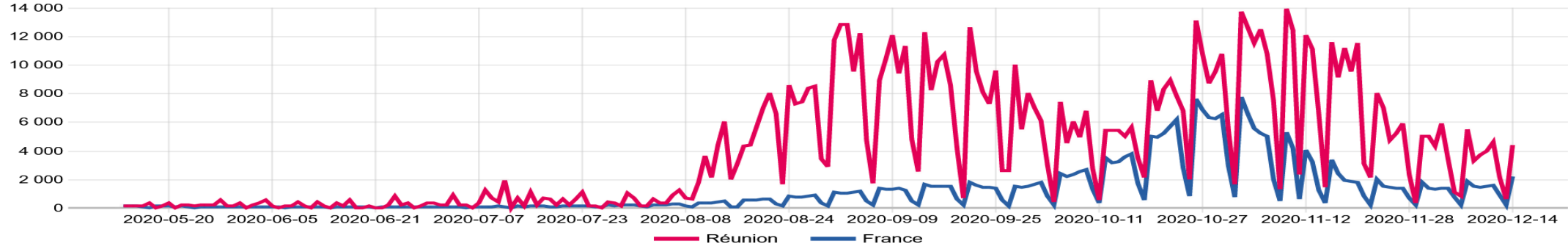
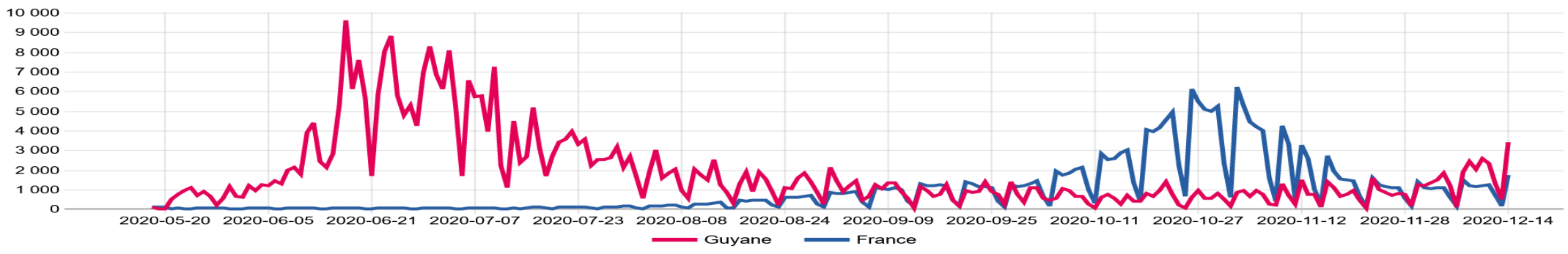
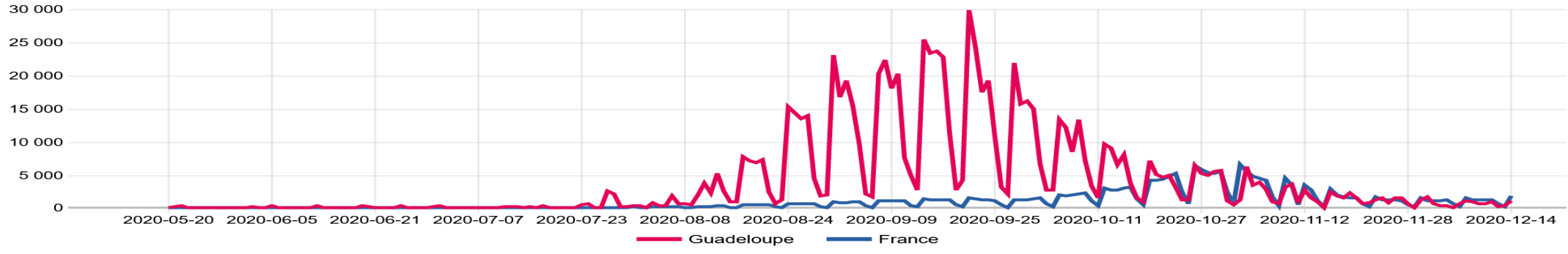
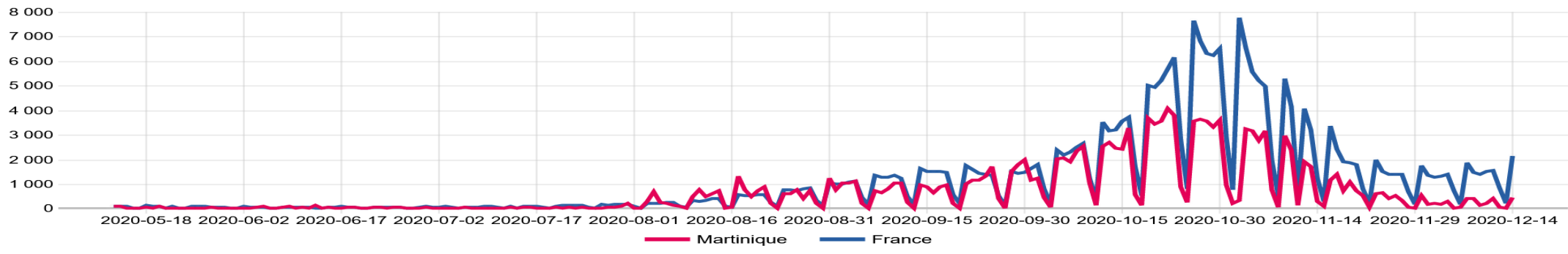
Ressort des décisions :
Santé v. Economie ?
Ou plus complexe ?

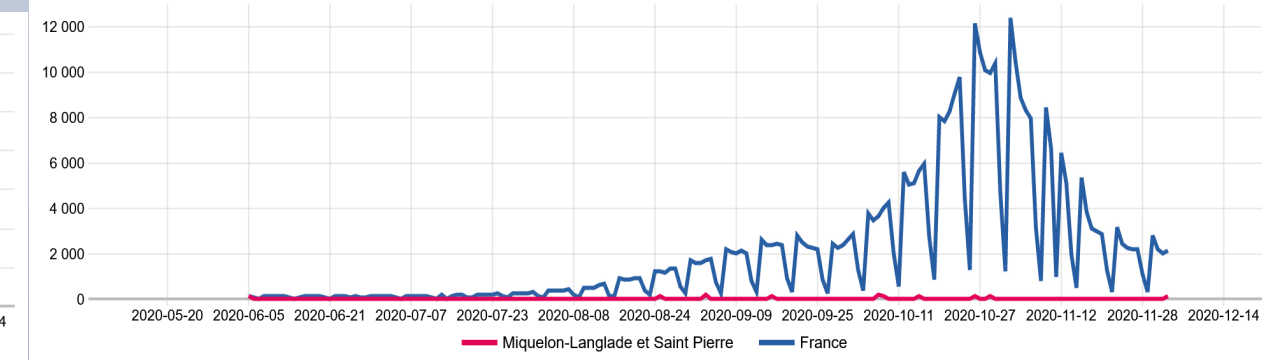
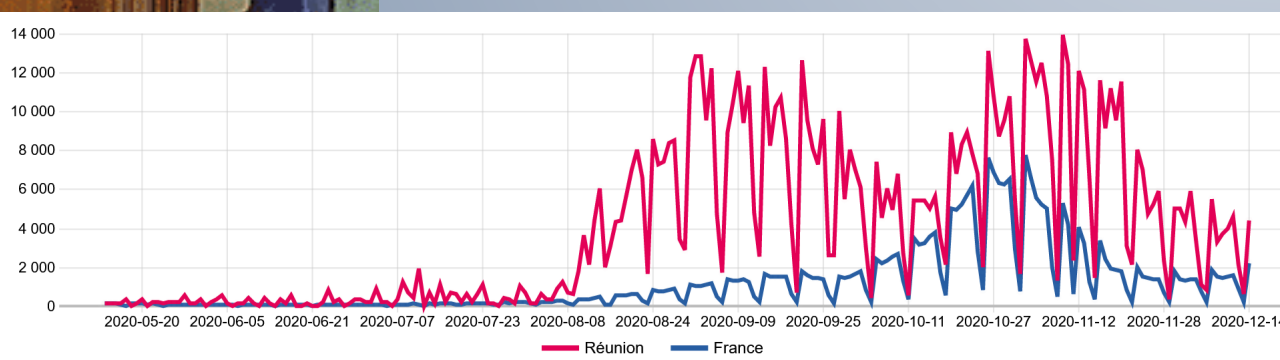
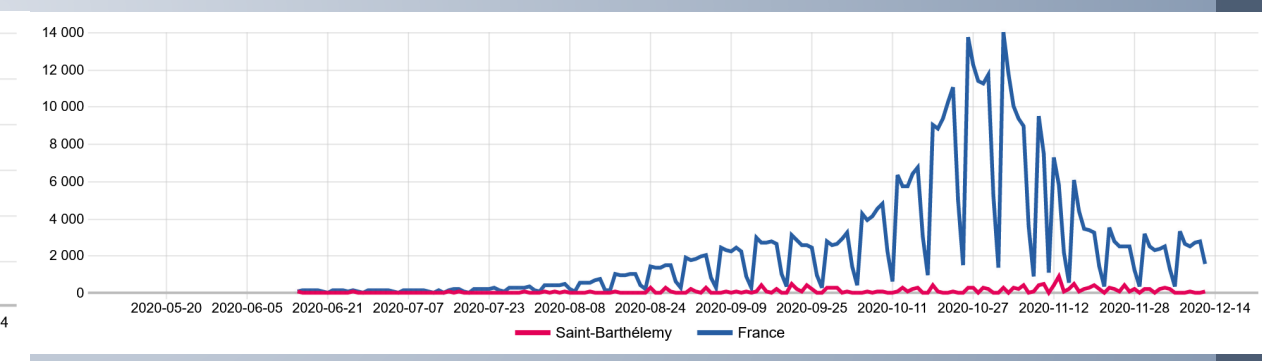
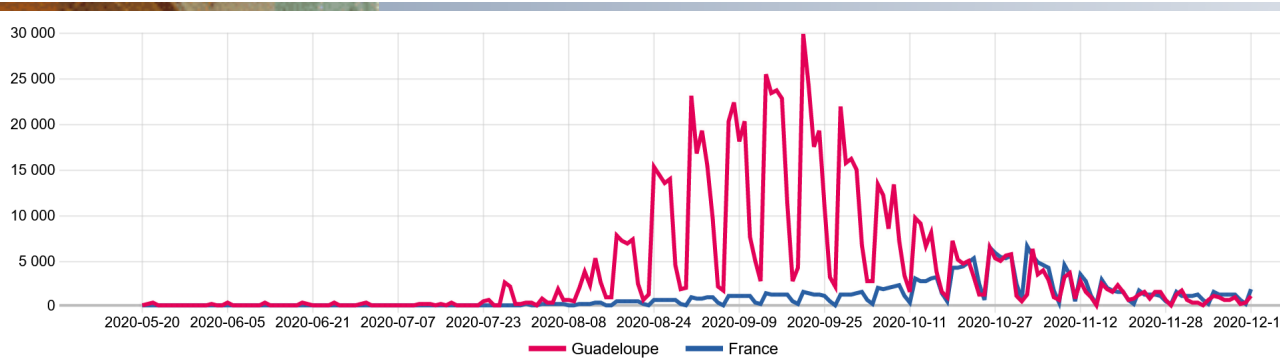
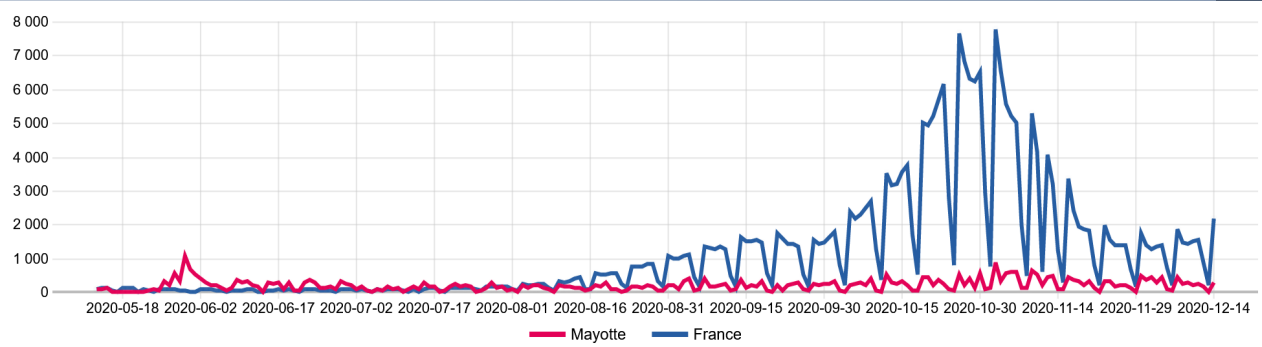
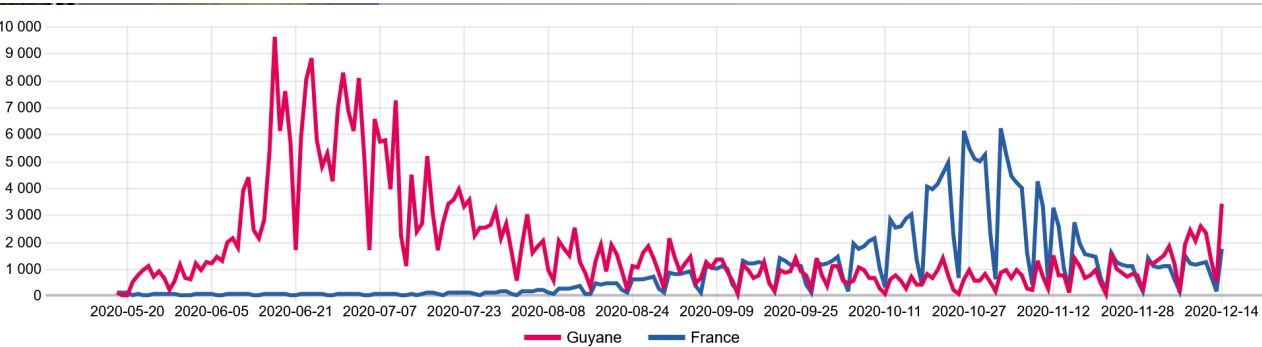
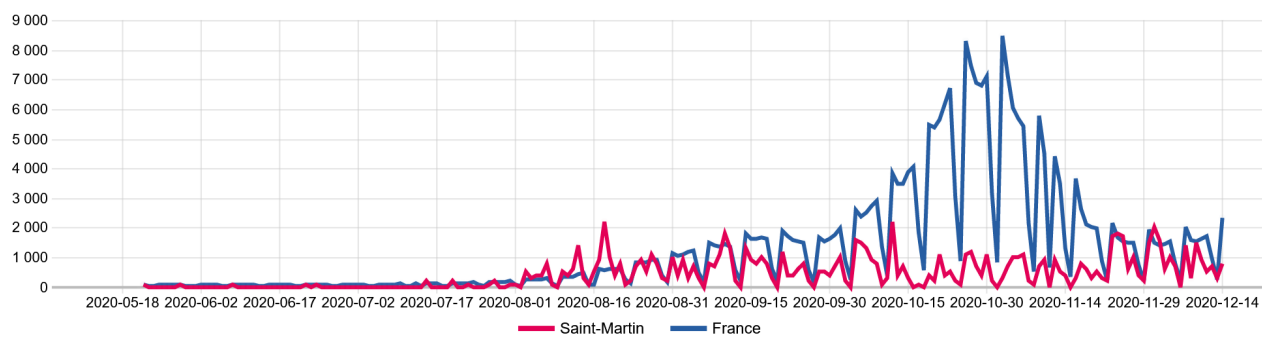
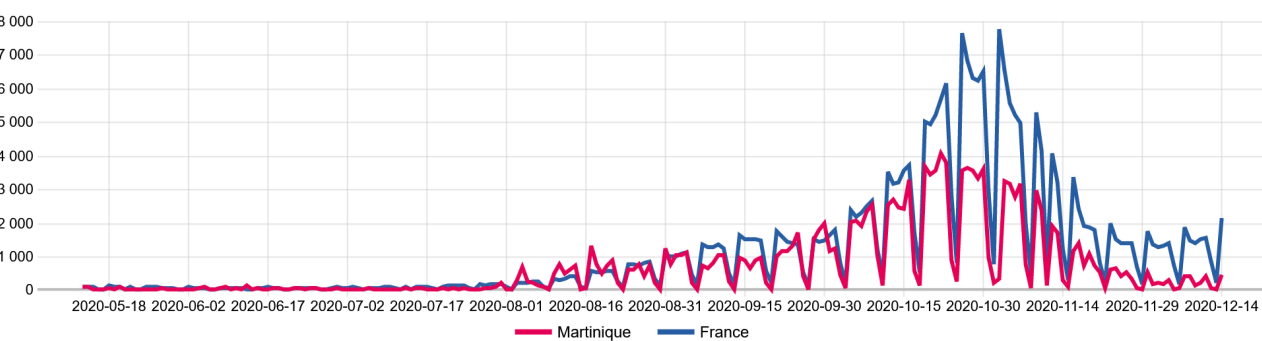


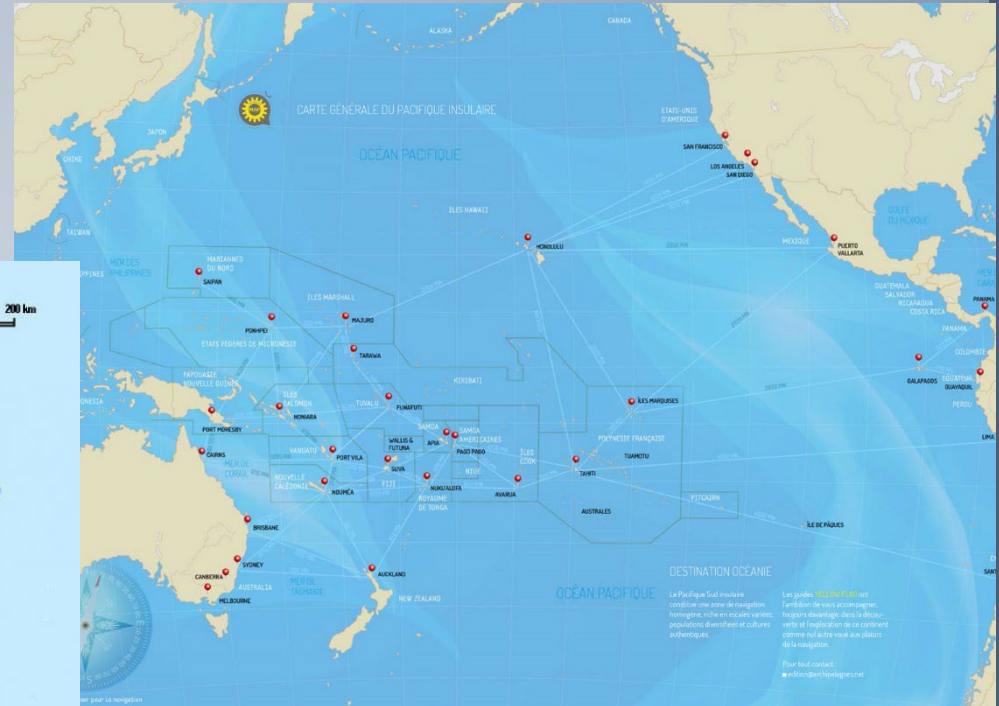
Le partage de compétences, élément essentiel de la stratégie de lutte contre le COVID

- ∞ Pour les collectivités moins autonomes, les difficultés de discussion avec l'Etat : les préfets hégémoniques
 - δ L'analyse des mesures durant le 1^{er} confinement
 - ⇒ Les oppositions entre l'Etat et les élus ultramarins
 - ⇒ Le timing
 - ⇒ L'assimilationnisme dans les mesures : l'exemple des activités nautiques et balnéaires
 - ⇒ Les recours juridictionnels interinstitutionnels
 - δ La gestion des déconfinements
 - ⇒ Le bras de fer sur la reprise des activités scolaires
 - ⇒ La réouverture du pôle Martinique de l'université des Antilles
 - δ La « différenciation » des mesures ultramarines : mythe ou réalité?











Merci de votre attention